
CRITÈRES

CRITÈRES RELATIFS À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES POUR L'ÉCOLE DU SOLSTICE

N° de politique : RC-RE-06	Adoptée le : 2020-11-24	N° de résolution : CA-201124-3.6
Responsable : Directeur général adjoint		Entrée en vigueur le : 2021-07-01

LES CRITÈRES D'ADMISSION

L'école du Solstice souhaite être ouverte à tous les enfants sans égard à leur niveau académique initial ou à leur profil comportemental. Les parents constituent une part importante de la réussite du projet éducatif de ce type d'école et ils doivent conséquemment participer activement à la vie scolaire. Le réseau des écoles alternatives du Québec (R.E.P.A.Q.) a fait ressortir des éléments essentiels qui constituent une école alternative publique. Entre autres, on peut y lire que, dans les écoles alternatives, la présence de la « coéducation » entre l'équipe-école et les parents est omniprésente.

Les parents qui souhaitent inscrire leurs enfants à l'école doivent obligatoirement participer à une soirée d'information et remplir le questionnaire qui sera remis lors de cette soirée. Les parents devront rapporter aux bureaux administratifs du centre de services scolaire, le questionnaire papier complété.

L'ENGAGEMENT DES PARENTS :

1. Participation à la soirée d'information préinscription

Préalablement à l'inscription de son enfant au sein de l'établissement, les parents doivent avoir assisté à une séance d'information lors de laquelle l'équipe de direction, un conseiller pédagogique et des parents volontaires présentent les principes pédagogiques, la mission, les valeurs et le mode de fonctionnement organisationnel de l'école, ainsi que le principe de coéducation et le mode d'évaluation des élèves.

2. Remise du questionnaire d'inscription à compléter

Ce questionnaire sera remis en mains propres lors de la rencontre d'information. Par la suite, le parent aura une semaine pour remettre le questionnaire dûment complété.

3. Engagement à participer à la vie scolaire : coéducation

Les parents qui inscrivent un enfant à l'école alternative publique s'engagent à offrir 25 heures d'implication annuellement auprès des élèves ou de l'organisation scolaire. Exemples d'implication possible : être un mentor pour un projet de classe qui touche sa spécialisation, soutenir l'enseignante lors de sorties, participer au journal de l'école, etc.

LES CRITÈRES RELATIFS À L'INSCRIPTION DES ÉLÈVES

ORDRE DE PRIORITÉS DES INSCRIPTIONS

Les inscriptions des élèves sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil de l'établissement, des règles de formation des groupes et des critères de priorité.

L'ordre de priorité d'inscription est le suivant, en considérant qu'à l'intérieur d'un même critère les enfants qui ont de la fratrie au sein de l'établissement seront considérés en priorité sur ceux qui n'en ont pas.

1. Les élèves dont le lieu de résidence est situé sur le territoire Memphrémagog et du Centre de services scolaire des Sommets (CSSDS), dont le parent a rempli une demande de réinscription (élèves qui fréquentent déjà l'école).
2. La fratrie d'enfants fréquentant déjà l'école.
3. Les nouveaux élèves dont le lieu de résidence est situé sur le territoire Memphrémagog et dont le parent a rempli une demande d'inscription pendant la période d'inscription officielle.
4. Les nouveaux élèves dont le lieu de résidence est situé sur le territoire du CSSDS et dont le parent a rempli la demande d'inscription après la période d'inscription officielle.
5. Les élèves ne se trouvant pas sur le territoire de la CSSDS

* En cas d'un surplus d'inscriptions, il y aura une sélection d'élèves en fonction des critères ci-dessus et, par la suite, des critères suivants :

1. Implication et engagement des parents (analyse des questionnaires) ;
2. Tirage au sort.

Les critères d'admission pour l'école du Solstice ont été adoptés par le conseil d'administration au cours d'une séance ordinaire tenue le 24 novembre 2020.

Caroline Lacroix
Présidente

Lisa Rodrigue
Directrice générale